

10) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines– Direction adjointe transversalité, ressources, dialogues : Refonte de l'offre d'action sociale (avis) ;

Nous n'avons pas l'intention ici de refaire les débats et remuer le passé récent autour de l'utilisation de l'intranet, les réseaux sociaux pour véhiculer des calomnies.

Nous sommes clairement opposés au passage au CNAS et à la suppression de notre CASDEC mais nous restons ouverts à toute volonté de refonte de l'offre d'action sociale.

C'est pour cela que nous avons participé à toutes les réunions de travail concernant cette question. Cependant Le résultat qui en découle nous laisse amers avec un sentiment d'injustice.

Nous adhérons parfaitement à votre formule « Toutefois, aucune offre ne permet de répondre parfaitement à l'ensemble des besoins exprimés par les agents dans le diagnostic. »

Nous sommes fiers et heureux d'avoir contribué à la création, en complément du recours au CNAS, de nouveaux dispositifs d'action sociale. Ces nouveaux dispositifs devront permettre d'intégrer tous les agents qui sont exclus de fait des prestations du CNAS et que le CASDEC accueillait, malheureusement sans avoir les finances à hauteur de l'enjeu.

Nous sommes convaincus que toute opposition doit avoir sa place, dans des instances politiques comme un conseil municipal ou métropolitain, au sein d'instances associatives ou au conseil d'administration du CNAS par exemple. Personne, et en particulier certainement pas une organisation syndicale, ne devrait s'opposer à la possibilité pour toute opposition d'obtenir des sièges avec voix délibérative au sein d'instances décisionnaires.

Nous pouvons rappeler, une nouvelle fois, que le respect des termes des conventions par nos administrations auraient permis, peut-être, au CASDEC de continuer d'exister tout en révisant ses prestations en lien avec les évolutions des façons de consommer et les besoins de nos collègues. Pour mémoire, le non-respect des conventions, entre les années 2012- 2022, est évalué à environ 2 000 000 d'euros de perte

dans les caisses du CASDEC. Cela aurait au moins permis de ne pas supprimer de prestations et de ne pas en revoir d'autres à la baisse.

En conclusion, mais vous vous en doutez, nous voterons CONTRE ce rapport et, dans l'intervalle entre ce CST, le conseil municipal du 18 septembre et le Conseil communautaire du 28 septembre, nous continuerons à dénoncer ce passage vers le CNAS de l'action sociale de nos collectivités.

Nous sommes opposés à cette « marchandisation » de l'action sociale vers le système assurantiel. Vous semblez pouvoir aujourd'hui ouvrir les cordons de la bourse pour cette mission alors que tout semble extrêmement compliqué en ce qui concerne la rémunération des agents et la mise en application des mesures annoncées et à venir du gouvernement. Vous ouvrez les cordons de la bourse alors que vous avez minimisé les subventions et même pillé les caisses du CASDEC en profitant de la pandémie. Vous annoncez des chiffres de participation du CNAS qui ne vont inévitablement qu'entraîner des augmentations des cotisations des employeurs. Jusqu'où êtes-vous prêts à aller ?

Si votre intention est de créer, comme le gouvernement mais sur d'autres prestations, un territoire rennais "zéro non recours aux prestations sociales", 3 postes n'y suffiront pas et votre budget non plus.

Et, de la même façon que cela s'est déroulé pour les mutuelles, les assurances et les banques vont bientôt sentir l'odeur de l'argent à se faire sur le dos de l'action sociale et tenterons de prendre des parts de marché.

Alors, franchement, nous restons opposés au passage au CNAS.

Nous sommes favorables en revanche, à la refonte de l'action sociale mais avec le CASDEC. Vous, les élus, aviez toujours souhaité rester à sa tête et siéger dans son Conseil d'Administration. Vous avez une immense part de responsabilité dans ce gâchis monumental.

Pour conclure, nous serons intransigeants sur le reclassement des agents de la cellule administrative du CASDEC en prenant en considération toutes les spécificités de leurs formations, diplômes, compétences dans le domaine de la gestion privée d'une association.